

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN SECTION AERO - LA PERVERIE ANNEE 2025-26

ELEVE :

NOM :

PRENOM :

SEXE : M F

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE DE RESIDENCE :

ADRESSE MAIL DE L'ELEVE :

@

TELEPHONE DE L'ELEVE :

SCOLARITE EN 2024-25 (NIVEAU, ETABL.) :

EXPERIENCE AERONAUTIQUE : (HEURES DE VOL)

TITULAIRE DU BIA : NON OUI, ANNEE : MENTION :

REGIME EN 2025-26 : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE

PREFERENCE (SAUF INTERNE : MERCREDI) : MERCREDIS APRES-MIDI SAMEDIS MATINS
(selon places disponibles et critère d'éloignement)

PARENTS :

NOM DU PERE :

DE LA MERE :

PRENOM :

PRENOM :

ADRESSE (SI DIFFERENTE DE L'ELEVE):

ADRESSE MAIL PRINCIPALE (CELLE, UNIQUE, QUI SERA UTILISEE POUR LES RELATIONS
AVEC LA SECTION AERO) :

@

TELEPHONE DU PERE :

DE LA MERE :

Numéro(s) intégrés au **groupe WHATSAPP** (minimum 1):

Nous, soussignés les parents de, demandons son inscription en deuxième année de Section Aéro - La Perverie pour l'année 2025-26 et reconnaissons avoir compris et accepté que l'intégration en cours de cursus proposé par *Europilote.eu* nécessite le suivi d'un stage de mise à niveau durant la période estivale précédant la rentrée dont le coût est de 800€ incluant deux journées en groupe sur simulateur de vol et 4 vols en instruction particulière répartis sur 2 à 3 journées (selon météo), s'ajoutant au coût annuel de la Section Aéro fixé à 750€ incluant la cotisation associative en temps que membre sympathisant (Etant mineur, le membre peut se faire représenter aux assemblées de l'association par l'un de ses parents ou tuteur, sans droit de vote). Nous reconnaissons également que l'inscription devient définitive après dépôt du dossier complet. Nous reconnaissons avoir pris connaissance du cursus pédagogique de la **Section Aéro** établi sur deux années et parallèlement de la **Top Fun Academy** ayant pour objectif la préparation au brevet de pilote sur avions ultra-légers, tel que décrit sur le site www.europilote.eu.

DATE ET SIGNATURE DU PERE :

DE LA MERE :

DE L'ELEVE :

(La signature annexe de l'autorisation parentale des deux parents est impérative)



CONTRAT DE FORMATION AU BREVET ULM



Entre :

La FFPLUM représentée par l'association EUROPILOTE.EU affiliée sous le numéro 04916, sise c/o Collège-Lycée La Perverie, 63 rue de la Perverie 44300 NANTES

Et :

Mlle, Mme, M

I - Objet

Le présent contrat a pour objet la formation du stagiaire ci-dessus mentionné au brevet ULM multiaxes (classe 3).

II - Conditions requises pour suivre la formation

Le stagiaire doit :

- Satisfaire aux conditions d'âge et d'aptitude physique prévues par la réglementation en vigueur.
- S'engager à accepter le règlement intérieur qui lui sera remis lors de son entrée au centre de formation (Section Aéro - La Perverie).

L'élève doit être licencié à la fédération FFPLUM et assuré personnellement contre le risque aérien avant le début de la formation.

III - Durée de la formation

La formation est dispensée sur une période de 2 années minimum, en tenant compte des aléas météorologiques et du niveau de progression du stagiaire.

Cette formation est articulée autour de phases d'apprentissages pratiques (au simulateur et en vol) et de phases d'apprentissages théoriques.

Remarques :

- Le temps passé sur ces différentes phases doit permettre à l'élève d'avoir les acquis et la connaissance nécessaire pour accéder au statut de pilote.

— Si l'élève nécessite un temps de formation plus long que celui initialement prévu (référence à une fourchette de temps admise) et si cela doit entraîner un coût supplémentaire, un accord sera rédigé et signé par les 2 parties.

IV - Lieu de formation

La formation est dispensée au sein de l'établissement La Perverie (Nantes) ainsi que les aérodromes soit de Frossay (LF4451), soit de Saint Nazaire (LFRZ), soit de Ancenis (LFFI), en sachant que l'association propose les transports entre l'établissement et les aérodromes.

V - Programme de la formation

Conforme aux dispositions réglementaires et fédérales et consultable sur le site Europilote.eu (rubrique Top Fun Academy).

VI - Conditions de dispense de la formation

L'aéroclub EUROPILOTE.EU s'engage à mettre les moyens suivants à disposition du stagiaire :

- moyens pédagogiques :(cf site Europilote.eu)
- moyens techniques :(cf site Europilote.eu)
- Moyens humains : 4 instructeurs ULM multiaxes et 3 formateurs détenteurs du CAEA.

VII - Prix de la formation

Le prix total de la formation est estimé à la somme minimale de : 4500 Euros pour la part obligatoire (comprenant les adhésions annuelles, les inscriptions annuelles en Section Aéro et les stages en vol), révisable annuellement par décision de l'Assemblée Générale en fonction de l'évolution des coûts externes, et publiées sur le site Europilote.eu.

Si le nombre d'heures minimum était dépassé compte tenu du niveau de progression du stagiaire, il serait, après un accord préalable entre les partis constaté par un avenant au présent contrat, facturé pour chaque heure aux tarifs publiés sur le site Europilote.eu (rubrique Top Fun Academy).

VIII - Paiement

Le stagiaire s'engage à verser 35% lors de l'inscription en Section Aéro (année 2), soit 1550€.

IX - Retard de paiement

En cas de retard de paiement pour quelque que cause que ce soit, les sommes dues porteront un intérêt au taux légal.

Les intérêts seront dus de plein droit à compter du 8^{ème} jour suivant la date prévue du paiement, et cela, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ni d'une réclamation quelconque.

X - Force majeure

Le stagiaire pourra, en cas de force majeure, résilier le présent contrat à chaque échéance scolaire annuelle.

Seules l'inscription annuelle (Section Aéro) en cours et les prestations de vol effectivement dispensées seront alors dues (pour les vols, au prorata temporis de leur valeur initialement prévue au contrat et selon les tarifs publiés sur le site Europilote.eu).

XI - Clause résolutoire

Si l'une des parties n'exécute pas, totalement ou partiellement, l'une des quelconque obligations à sa charge contenues dans ce contrat, l'autre partie pourra, si bon lui semble, considérer le contrat résolu de plein droit, 8 jours après une mise en demeure restée inopérante, cette mise en demeure résultant suffisamment d'une simple lettre recommandée.

En aucun cas, une indisponibilité de l'appareil, pour des raisons techniques liées à son entretien réglementaire, ou une indisponibilité des instructeurs bénévoles, pour des raisons professionnelles ou médicales notamment, ne pourra être la cause de résolution du présent contrat ou ne pourrait donner lieu à des quelconques dommages et intérêts.

XII - Délai de rétractation

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature par l'élève du présent contrat, il pourra se rétracter, par lettre recommandée avec A/R, sans qu'aucune somme ne puisse lui être réclamée.

Fait à Nantes, le 23 avril 2025

Pour l'école

Le Président d'EUROPILOTE.EU, Laurent BORSIER

L'élève - stagiaire

Je soussigné(e) :

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Déclare

- *avoir pris connaissance des différents textes réglementaires concernant la formation au brevet ULM,*
- *choisir, comme étant le mieux adapté l'aéro-club EUROPILOTE.EU - SECTION AERO LA PERVERIE*

Fait à, le

L'élève

Son représentant légal